



RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

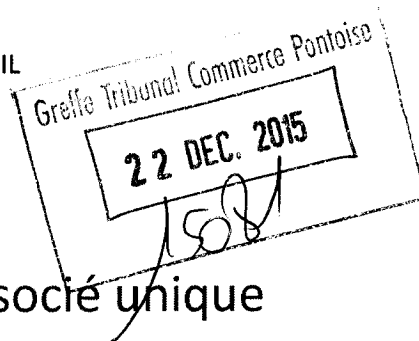
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 02180
Numéro SIREN : 414 435 719
Nom ou dénomination : FLEURY ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2015 sous le numéro de dépôt 15081

97 B2182

FLEURY ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 euros
89, rue Henri Barbusse – 95100 ARGENTEUIL
RCS PONTOISE 414 435 719



Compte-rendu de décisions de l'associé unique du 25 novembre 2015

La soussignée, la société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES, représentée par Monsieur François MAHE propriétaire de la totalité des 500 actions de 300 € chacune composant le capital social de la société FLEURY ET ASSOCIES, associé unique de ladite société dont le siège est situé 89, rue Henri Barbusse – 95100 ARGENTEUIL, a décidé ce qui suit :

- Constat de la démission du Président,
- Nomination d'un Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première décision : Constat de la démission du Président

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Bernard Hommel de ses fonctions de Président à compter de ce jour et le dispense ainsi du respect du délai de préavis stipulé à l'article 16 des statuts.

L'Associé Unique donne quitus entier de son mandat à Monsieur Bernard Hommel.

Deuxième décision : Nomination d'un Président

L'Associé Unique nomme en qualité de Président de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur François MAHE
né le 24 mars 1956 à NANTES (44)
demeurant 2, rue Mac Mahon – 92500 RUEIL MALMAISON
de nationalité française

Monsieur François MAHE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur François MAHE a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait volontiers ce mandat et qu'il n'était frappé d'aucune limitation, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice régulier.

✓ 4

Monsieur François MAHE ne percevra pas de rémunération pour l'exécution de son mandat de Président sauf décision contraire ultérieure des Associés.

Il aura, toutefois, droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

Troisième décision : Nomination d'un Directeur Général

L'Associé Unique nomme en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée illimitée :

Monsieur Bernard HOMMEL
né le 10 octobre 1959 à LA GARENNE COLOMBES (92)
demeurant 7, rue de la Housse-magne – 60240 LAVILLETERTRE
de nationalité française

Monsieur Bernard HOMMEL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Bernard HOMMEL a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait volontiers ce mandat et qu'il n'était frappé d'aucune limitation, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice régulier.

Monsieur Bernard HOMMEL ne percevra pas de rémunération pour l'exécution de son mandat de Directeur Général sauf décision contraire ultérieure des Associés.

Il aura, toutefois, droit au remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

Quatrième décision : Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président et à toute personne qu'il délèguerait, à l'effet d'effectuer toutes les formalités consécutives à la décision qui précède, et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes autres formalités de droit.

✓ d

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent compte rendu.

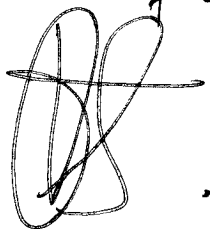


AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES
François MAHE

François MAHE

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président



Bernard HOMMEL

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général

